



**CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ENTRE DALKIA
ET SES FOURNISSEURS**



SOMMAIRE

- 1 Engagements de Dalkia
- 2 Engagements du fournisseur
- 3 Une démarche commune d'amélioration continue
- 4 Non respect de la charte



Introduction

Leader des services énergétiques et acteur majeur de la transition énergétique, Dalkia, groupe EDF, est la référence de l'économie d'énergie et de l'efficacité énergétique à l'échelle du territoire : Dalkia propose à ses clients des solutions fondées sur les ressources et les économies locales, plus sobres en énergie et respectueuses de l'environnement. Consommer moins et mieux est devenu un enjeu majeur pour nos clients. Pour y répondre, Dalkia s'appuie sur des collaborateurs formés et motivés, des partenaires sélectionnés pour leurs compétences et leur fiabilité, et un savoir faire unique en matière de pilotage et de gestion d'installations énergétiques, développé sur chacun des territoires où Dalkia opère.

En déclinaison des objectifs du développement durable de l'ONU et en cohérence avec la politique développement durable et les objectifs de responsabilité d'entreprise d'EDF, Dalkia a défini les principes directeurs de son action en matière de responsabilité sociétale et s'engage à promouvoir ses **12 engagements développement durable auprès de ses parties prenantes** (disponibles sur le site institutionnel <http://www.dalkia.fr/>), notamment auprès de ses fournisseurs en s'engageant à mettre en oeuvre **une démarche d'achats responsables**. L'adhésion à la présente charte (ci-après « la Charte ») par le fournisseur participe pleinement au respect de ces engagements.

Par ailleurs, Dalkia a, d'une part, signé **la charte du « Pacte mondial » des Nations Unies (Global Compact)** dont l'objectif est d'assurer, grâce au dialogue entre les entreprises, les agences des Nations Unies, le monde du travail et la société civile, le respect des principes fondamentaux concernant le respect des droits de l'homme, les conditions de travail et l'environnement, et d'autre part a adopté **la charte éthique Groupe EDF** qui détermine des règles individuelles et des principes d'action collective, notamment vis-à-vis des fournisseurs.

Enfin, Dalkia a mis en place **un système de management intégré** pour mieux servir ses clients et partenaires. Dalkia a cartographié ses activités selon une approche processus donnant une vision claire des axes fondamentaux de ses activités et permettant à tous d'avoir un langage commun et une organisation homogène. A travers son système de management, Dalkia a mis en place une organisation et des procédures afin de mieux maîtriser les risques en amont de ses activités, respecter ses engagements, gérer le plus efficacement possible ses installations et accompagner ainsi, à tous les niveaux de son organisation, ses partenaires vers une démarche d'amélioration continue. Le système de management de Dalkia est certifié en France selon les référentiels internationaux **ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001 et ISO 50001** et est **labellisé Diversité**.

Dalkia renforce ainsi dans la Charte sa propre déclinaison de ces principes de responsabilité sociétale dans le cadre de la relation avec ses fournisseurs. Elle couvre toutes les sociétés et filiales de Dalkia et s'adresse à tous ses fournisseurs. Dalkia veillera à en mesurer les effets. Il est demandé à tout fournisseur de Dalkia de prendre connaissance de la Charte et de s'engager à la respecter avant fourniture de biens ou services.



1

Engagements de Dalkia

- Dalkia s'engage à respecter les conventions de **l'Organisation Internationale du Travail (OIT)** et les principes du **«Pacte Mondial» (Global Compact)** des Nations Unies auquel Dalkia a adhéré et à promouvoir dans sa sphère d'influence leur application, auprès de ses fournisseurs et leurs sous-traitants. Pour la sélection et qualification de ses fournisseurs dans le cadre des procédures achats de son système de management intégré, Dalkia tient compte de leur détermination à accomplir la même démarche.

- Dalkia s'engage à travers ses engagements développement durable à développer avec ses fournisseurs une **démarche d'achats responsables**, en conformité avec les conventions et les principes décrits ci-dessus, dans sa relation contractuelle avec le fournisseur, fondée en particulier sur l'intégrité et le respect mutuel, et à le soutenir, dans la mesure du possible, dans cette démarche tout en lui faisant partager son expérience et son expertise en matière sociale, sociétale et environnementale, y compris le cas échéant dans le cadre de l'évaluation de la chaîne d'approvisionnement.

- Dalkia s'engage à travers la charte éthique Groupe EDF, centrée sur les **3 valeurs – Respect – Solidarité – Responsabilité**, à porter les différents engagements éthiques relatifs à son activité et aux salariés, notamment en termes de santé et sécurité, environnement, fraude et corruption, respect des parties prenantes, respect de la personne et promotion de la diversité et lutte contre les discriminations.

- Enfin, Dalkia **s'engage à respecter strictement l'ensemble des engagements requis auprès des fournisseurs, détaillés ci-dessous.**

2

Engagements du fournisseur

- Le fournisseur s'engage à respecter les valeurs et engagements portés par la **charte éthique Groupe EDF** et notamment à soutenir et à appliquer dans sa sphère d'influence **les conventions de l'OIT et les principes du « Pacte Mondial »** des Nations Unies et à mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour en assurer l'application par lui-même et ses sous-traitants, en particulier dans les domaines du respect de la loi, des droits de l'homme, de la santé et de la sécurité des salariés, du comportement éthique avec les clients et du respect de l'environnement.

- Le fournisseur s'engage à être en conformité avec les **principes du label diversité** mis en oeuvre par Dalkia, considérant que favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières est un facteur de progrès pour l'entreprise.

- Le fournisseur s'engage à s'interdire toute forme de travail qui, en raison des conditions dans lesquelles il est pratiqué, peut porter atteinte à la santé et sécurité et s'engage à **réduire et limiter les accidents de travail**, en mettant notamment en oeuvre un plan de prévention santé et sécurité associé.

- Dans le cadre spécifique de la sous-traitance, le chef d'entreprise et ses salariés s'engagent à respecter la **charte Santé Sécurité des sous-traitants de Dalkia**.

- Le fournisseur s'engage à respecter la réglementation relative à la protection de l'environnement et à mettre en oeuvre les actions nécessaires **pour réduire son impact sur l'environnement**, notamment par la réduction de ses consommations d'énergie et de ressources primaires, la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol, l'élimination des pollutions accidentelles, la réduction des déchets générés par son activité et la traçabilité de leur élimination, la maîtrise des impacts et rejets des substances dangereuses pour l'environnement et la santé.



3 Une démarche commune d'amélioration continue

Dalkia et le fournisseur s'associent dans **une démarche commune** pour identifier les points critiques de la chaîne d'approvisionnement au regard des principes soutenus, définir les actions concrètes de progrès nécessaires pour la maîtrise des risques et en assurer le suivi avec une attention plus particulière sur la maîtrise des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux.

La Charte est **une pièce constitutive de l'ensemble des marchés signés entre Dalkia et ses fournisseurs**, et ce sur toute la chaîne d'approvisionnement. Le fournisseur est donc lui-même garant du respect de cette charte par ses propres fournisseurs et sous-traitants.

Pour s'assurer de la mise en conformité de ses fournisseurs avec la présente Charte, Dalkia peut être amenée **à évaluer le fournisseur via des questionnaires ou évaluations RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ou réaliser des audits RSE sur site**. Le fournisseur s'engage ainsi à délivrer les informations qui pourraient être requises à ce titre par Dalkia et, le cas échéant, à recevoir des auditeurs sur site.

Le but de la Charte étant de **s'engager conjointement dans une démarche d'amélioration continue**, le fournisseur s'engage également à mettre en œuvre les plans d'actions qui pourraient être requis suite aux éventuelles évaluations et/ ou audits.



4 Non respect de la charte

Toute méconnaissance de la Charte pourra faire l'objet d'une **analyse commune** entre Dalkia et le fournisseur afin de définir les actions à mener par ce dernier en vue de résorber les manquements dont il est à l'origine. En cas de refus du fournisseur, **Dalkia se réserve le droit de prendre toutes les mesures utiles au regard de la situation en conformité avec la réglementation en vigueur et les principes évoqués dans la Charte**.

DÉMARCHES DE CERTIFICATION

Au-delà du respect de la présente Charte, et de la participation du fournisseur à la démarche de responsabilité sociétale de Dalkia, le fournisseur est vivement encouragé à mettre en œuvre **sa propre démarche de responsabilité sociétale** et de certification en particulier dans les domaines de la qualité, la sécurité, l'environnement et l'énergie.

VALORISATION DE LA DÉMARCHE FOURNISSEUR

La prise d'initiative du fournisseur, notamment dans le cadre d'appels d'offres, pour proposer des produits et services participant à cette démarche sera fortement appréciée et valorisée lors de la phase de sélection.